

Commune de LA PETITE BOISSIÈRE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

L'an deux mille dix-huit, vingt-trois avril, le Conseil Municipal de LA PETITE BOISSIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Joël BARRAUD, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2018

Etaient présents : MM. Joël BARRAUD, maire, Jean-Pierre GODET, Yves BÉTARD, Franck AUDUREAU, Joëlle VERDON, Marie-Thérèse AUDUREAU, Nathalie ROUSSEAU, Louis-Marie PAPIN, Gaël TESSIER, Julie GELINEAU, Béatrice LIAIGRE.

Absents excusés : Jean-Marie PALLARD, Jacques SOURISSEAU, Lisa DEVANNE, Stéphane BILAUD.

Pouvoir : Jean-Marie PALLARD a donné pouvoir à Louis-Marie PAPIN.

Monsieur Franck AUDUREAU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 26 mars 2018.

**1 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC L'ASSOCIATION
BOCAFOOT79 (DEL 2018-04-17)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association Bocafoot 79 de La Petite Boissière, qui sollicite le renouvellement de la convention de prestation de services passée avec la Commune, pour un montant annuel de 2 000,00 euros et pour une durée d'un an. Cette convention permet à l'animateur de l'association Bocafoot 79 d'intervenir au terrain de football pour l'entretien des bâtiments et du terrain, et auprès des scolaires de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **ACCEPTE** de renouveler la convention prestation de services avec l'association Bocafoot 79 de La Petite Boissière, d'une durée d'un an, pour se terminer le 31 décembre 2018, pour un montant de 2.000,00 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association Bocafoot 79 ;
- **DIT** que la dépense sera prélevée à l'article 611 – prestations de services.

2 – SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE (DEL 2018-04-18)

Monsieur le Maire a sollicité le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel pour le connaître leurs conditions de souscription d'une ligne de trésorerie. Chaque établissement a fait connaître ses conditions pour la souscription d'une ligne de trésorerie d'un montant de 30.000 €.

	Crédit Agricole	Crédit Mutuel
Durée	12 mois	12 mois
Taux	Euribor 3 mois moyenne mensuelle + marge de 1,50 %	Euribor 3 mois moyenne mensuelle + marge de 0,90 %
Frais de dossier	0,15 % du plafond de la ligne de trésorerie mini 100,00 €	0,10 % du plafond de la ligne de trésorerie, soit 30,00 €
Commission d'engagement	0,30 % du plafond de la ligne de trésorerie = 90,00 €	150,00 €
Commission de non utilisation	Néant	0,10 % du plafond de la ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la souscription de la ligne de trésorerie d'un montant de 30.000 € d'une durée d'un an, aux conditions énumérées ci-dessus proposées par le Crédit Mutuel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération.

3 – MUTUALISATION, ADHESION ENTENTE INTERCOMMUNALE (DEL 2018-04-19)
--

Dans le cadre du schéma de mutualisation avec l'Agglo2b, des échanges ont été menés avec les communes de Mauléon, Saint Amand sur Sèvre, St Pierre des Echaubrognes et la Petite Boissière afin d'envisager le prêt gratuit ou tarifé, avec ou sans chauffeur, de matériels destinés à l'entretien des espaces verts, de voiries, de bâtiments et à la réalisation de manifestations. Afin de cadrer juridiquement ces pratiques entre ces communes, il est proposé de créer une entente intercommunale par voie de convention.

Pour le fonctionnement de l'entente, il est nécessaire de constituer une conférence de l'entente chargée de débattre des questions intéressant l'entente. Elle est composée de 3 membres de chaque commune, désignés par le conseil municipal. La conférence de l'entente devra se réunir une fois par an. A cette occasion, la liste de matériels et les tarifs pourront faire l'objet de réactualisation. Dans ce cas les modifications nécessiteront une délibération de chaque commune adhérente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention d'entente proposée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'entente ;
- **NOMME** Messieurs Louis-Marie PAPIN, Jacques SOURISSEAU, Jean-Pierre GODET, représentants de la commune de La Petite Boissière pour la conférence d'entente ;
- **VALIDE** la liste de matériels et de tarifs annexés ;
- **INSCRIT** les recettes ou dépenses liées à cette convention d'entente au budget.

Nom du matériel	Tarif TTC en €/jour Sans Chauffeur
Tondeuse autoportée Kubota coupe frontale mulching larg. coupe 1,30	100,00 €/j
Déserbuse mono brosse POGET	110,00 €/j
Ganivelles (longueur 2,50 m / hauteur 1,09 m)	Gratuit
Débroussailleuse STILL dorsale (disque et fil nylon)	15,00 €/j
Débroussailleuse MARUYAMA (disque et fil nylon)	10,00 €/j
Souffleuse STILL dorsale	10,00 €/j
Tondeuse HONDA ramassage ou mulching (coupe 53 cm)	10,00 €/j
Tronçonneuse HUSQVARNA (guide 40 cm)	Gratuit

4 – INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE (DEL 2018-04-20)

Monsieur le Maire rappelle qu'une circulaire préfectorale fixe le montant maximum des indemnités allouées au gardiennage de l'église. Cette indemnité a été réévaluée en 2017, est maintenue à 479,86 € pour l'année 2018. Monsieur Claude LOISEAU, gardien de l'église communale, domicilié à La Petite Boissière, 3 cité les Laitières, peut prétendre à cette indemnité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** à Monsieur Claude LOISEAU, gardien de l'église communale l'indemnité de 479,86 € - année 2018 ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Principal, à l'article 6282 – Frais de gardiennage.

5 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 (DEL 2018-04-21)

Les chapitres du budget primitif concernant l'amortissement n'étaient pas équilibrés (3.270,00 € en fonctionnement et 3.264,76 € en investissement). Il est nécessaire de régulariser par décision modificative. L'achat d'une remorque et d'une pompe à eau sont envisagées pour arroser les bacs fleuris. Il convient donc de modifier le budget.

Section investissement			
Dépenses		Recettes	
<u>Chapitre 020 – dépenses imprévues</u>	- 914,00 €		
<u>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</u>			
↳ Article 2188/Op. 30 – Autres immobilisation corporelles	914,00 €		
Total	0,00 €		0,00 €
Section fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
<u>Chapitre 042 – Opération d'ordre entre section</u>			
↳ Article 6811 – Dotations aux amortissements	- 5,24 €		
<u>Chapitre 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement</u>	5,24 €		
Total	0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

6 – ACHAT D'UNE REMORQUE (DEL 2018-04-22)

Afin d'arroser les bacs fleuris, des devis ont été demandés chez Espace Emeraude et Brico Pro. Seule, l'entreprise Espace Emeraude a adressé des devis :

Modèle	Dimensions	PTAC	Prix TTC
Emeraude Ambre	150 X 110 X 37 cm	500 à 600 kgs	519,00 €
Emeraude Optale	170 X 122 X 37 cm	500 à 750 kgs	579,00 €
Emeraude Saphir	205 X 132 X 37 cm	500 à 750 kgs	649,00 €

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition à 579,00 € et indique que l'achat d'une pompe à eau est à l'étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **RETIENT** le devis des établissements Espace Emeraude pour un montant de 579,00 € TTC ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Communal 2018.

7 – AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Le nouveau plan d'aménagement du Centre Bourg a été présenté à l'assemblée. Il prend en compte les recommandations du Conseil Départemental (déviation de la voie de circulation d'un mètre supplémentaire, vers l'église), et du CAUE (espaces verts et parvis de l'église).

Les remarques faites par le conseil municipal portent sur la largeur de la voie (largeur de 5,80 mètres trop juste pour le passage de 2 camions), les bordures risquent d'être détériorées rapidement. La conception des bordures ou trottoirs doit être étudiée, éventuellement par une bordure franchissable, style caniveau.

La discussion a porté également sur l'autorisation ou non de la Place de l'église à la circulation des camions. Il serait préférable de faire circuler les camions entre l'église et le restaurant. Toutefois, il faut s'assurer qu'un camion puisse tourner de cette voie pour aller vers Mauléon. Les conseillers municipaux souhaiteraient qu'un aménagement provisoire soit mis en place pour tester la solution retenue au niveau de la place de l'église et au niveau de l'angle du passage piéton et de l'arrêt de bus.

Un courrier a été adressé au Conseil Départemental concernant le décaissement de la RD744, à la charge totale de la commune (coût estimé à 85.500 € HT). Une demande de financement à titre exceptionnel a été formulée.

MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG – TRANCHES 1 ET 2 (DEL 2018-04-23 et 2018-04-24)

Le plan de financement de l'aménagement du Centre bourg avait été validé en séance de conseil municipal le 18 décembre 2017. A la demande du Conseil Départemental, et suivant l'avis du CAUE des aménagements ont été modifiés devant le parvis de l'église. Il convient donc de valider un nouveau plan de financement, conformément à l'avant-projet définitif réalisé par le maître d'œuvre, la société JMC2 de Combrand. Le projet pourrait être éligible à l'appel à projet concernant la mise aux normes des arrêts de bus.

Tranche 1 : Voirie RD744 et trottoirs

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Maitrise d'œuvre	16 560,00 €	Conseil Départemental	60 000,00 €
Préparation travaux	10 000,00 €	DETR	62 797,00 €
Voirie	184 274,00 €	Amendes de police	10 625,00 €
Assainissement EP	5 810,00 €	Appel à projet (arrêt bus)	5 000,00 €
		Autofinancement	43 432,00 €
		Fonds de concours	34 790,00 €
TOTAL HT	216 644,00 €	TOTAL HT	216 644,00 €

Tranche 2 : Place de l'église

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Voirie	49 049,00 €	Conseil Départemental	14 714,00 €
		Amendes de police	12 810,00 €
		Fonds de concours	10 762,00 €
		Autofinancement	10 763,00 €
TOTAL HT	49 049,00 €	TOTAL HT	49 049,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de modifier le plan de financement approuvé par le conseil municipal le 18 décembre 2017 ;
- **APPROUVE** le nouveau plan de financement présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions pouvant être accordées au dossier.

8 – RUE DE LA COUR, SERVITUDE D'ANCRAGE ET D'APPUI (DEL 2018-04-25)

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux et de renouvellement de l'éclairage public de la rue de la Cour, la CETP sollicite l'autorisation d'installer une potence sur la façade du bâtiment situé sur la parcelle AB324, appartenant à M. et Mme JEANOT Fabrice. Cette potence est nécessaire à l'installation d'une lanterne. Le propriétaire a donné son accord verbal. Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de servitude d'appui et d'ancrage pour fixer les modalités d'implantation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de servitude d'ancrage et d'appui avec le propriétaire de la parcelle AB324.

9 – QUESTIONS DIVERSES ET COMMUNICATION

A – Les dossiers en cours

- Effacement des réseaux et aménagement, rue de la Cour : Les travaux se poursuivent. Une réunion de chantier a eu lieu le 12 avril. Les emplacements des lampadaires ont notamment été validés. Une crose est nécessaire pour déporter un luminaire. Le coût supplémentaire est de 608,87 € (devis CETP). Les garages ont été démolis. Monsieur Quentin PUAUD abandonne son projet d'isolation du mur. Nous attendons des devis de réfection du pignon (en enduit ou en pierres apparentes).

- Villes et Villages Fleuris, coup de cœur : Nous avons reçu le compte rendu de la visite du comité départemental VVF. Ce dossier consultable en mairie, fait apparaître ce qui a été apprécié et ce qui pourrait être amélioré. Le CAUE propose d'accompagner la commune dans sa stratégie d'aménagement, et d'apporter des conseils sur la gestion et la composition de nos espaces publics. Une rencontre CAUE /élus / techniciens a été fixée le mardi 15 mai à 14 heures (les membres du conseil municipal, disponibles sont invités à y participer).

- Fleurissement : Des bacs ont été fabriqués et seront installés à l'entrée et à la sortie de la commune. Des fleurs ont été commandées et y seront disposées, ainsi que dans les bacs actuels (devant la mairie, devant l'église). Des graines pieds d'arbre, pieds de mur ont été semées à différents endroits. Une jachère va être créée en bas de la Coulée Verte et des zones de tonte ont été réduites. Il s'agit d'un essai pour entretenir la commune différemment. Une communication devra être mise en place pour informer les habitants (pose de panneau

d'information). D'autres idées sont à l'étude : création d'une cabane en osier, fabrication d'hôtel à insectes, l'école pourrait éventuellement être associée à cette démarche.

- Sécurité routière : Les panneaux commandés ont été installés. Les 3 passages piétons ont été repeints. L'APEL a mis en place un projet de sécurité routière. Les élèves seront sensibilisés à l'école, des gilets jaunes seront fournis à tous les enfants et devront être utilisés pour quitter l'établissement. Un courrier a été adressé au Président du Conseil Départemental afin de lui faire part de notre inquiétude quant à la sécurité des usagers de la RD744 (vitesse excessive, non-respect des passages piétons, entrée et sortie du stade non sécurisées ...). Le but étant de trouver des solutions efficaces ensemble. La création d'une zone « 30 » est également envisagée.

B – Le travail des commissions

- Commission cimetièrre : Fixer une date pour mettre en place le gravier avec les bénévoles (10 tonnes commandées, coût 522 €). Afin de réaliser les propositions d'aménagement faites par la commission, il convient de les prioriser.

- Commission culturelle : Préparation du prochain bulletin (lundi 30/04, lundi 14/05, vendredi 1^{er} juin à 18h30). Idées de communication : fermeture de la bibliothèque du 8 au 18/08, infos sur la fourrière animale, jachère faite à la Coulée Verte, fin d'utilisation des pesticides pour les particuliers au 01/01/2019, panneau sécurité, travaux à Cerizay en juin, déviation à La Petite Boissière, ...

C – Les informations

- Vente du tracteur et de la benne ;
- Projet Workshop avec l'Agglo2b : étudiants en architecture et paysage, réflexions sur la rénovation du centre bourg, étude du paysage naturel et architectural (réunion d'information le mercredi 16/05 à l'Agglo2b, Jean-Pierre GODET y participe) ;
- Remplacement d'Aline Girardeau par Kelly PAPIN, du 24 avril au 06 juillet ;
- Utilisation d'un tracteur agricole pour passer le rouleau au stade, essence fournie par la commune.

D – Les réunions

- Mardi 24/04 à 18h : Assemblée des Maires à l'Agglo2b (invitation du référent communal PLUi, présentation du PADD – Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- Mercredi 25/04 à 10 heures : PLUi, inventaire des zones humides et des haies, présentation aux agriculteurs
- Mercredi 25/04 à 11 heures : point sur le transport solidaire avec les chauffeurs bénévoles, CSC Mauléon
- Lundi 30/04 à 18h30 : Commission culturelle
- Lundi 14/05 à 18h30 : Commission culturelle
- Mardi 15/05 à 14h : rencontre CAUE / élus / technicien (conseil gestion des espaces publics)
- Mercredi 16/05 à 10h : Transport solidaire à l'Agglo2b
- Mercredi 16/05 à 10h : Projet workshop à l'Agglo2b
- Lundi 28 mai à 20 heures : Conseil Municipal
- Vendredi 1^{er} juin à 18h30 : Commission culturelle, impression bulletin

E – Vos demandes

- Parterre à la périscolaire : mettre des fleurs de saisons ;
- Vitesse excessive rue de la Croix Verte ;
- Rue Victor Hugo, changer les barrières en bois endommagées ;
- Le plafond de la sacristie se dégrade ;
- Cérémonie du 8 mai, rendez-vous à 9 heures aux Monuments aux Morts (vin d'honneur offert) ;
- Acheter agrafeuse pour Didier Baranger et terminer les panneaux isolants avec l'autre agrafeuse ;
- Bornes de sortie des villages, communiquer aux habitants concernés la décision prise par la municipalité ;
- Idée d'installation d'une ruche pédagogique à la Coulée Verte, s'inspirer de la ruche Bee Pass ;

Séance levée à _____ 22 heures 40 minutes _____